

Guide de référence rapide sur les catégories de résidence

Le référendum d'octobre pose des questions sur les personnes qui devraient avoir accès aux programmes de soins de santé, d'éducation et de soutien financier de l'Alberta. Pour comprendre ce que signifient ces questions, il est utile de connaître les différentes catégories de personnes vivant en Alberta et la façon dont chacune est définie. Ce guide explique ces catégories en langage clair.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Les questions du référendum portent sur des groupes précis de personnes qui vivent et travaillent ou étudient en Alberta à long terme, notamment les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants internationaux et les demandeurs d'asile. Ces groupes paient des impôts et contribuent à leurs communautés. Ils sont différents des visiteurs occasionnels.

Lorsque vous voyez l'expression « résidents non permanents » ou « résidents temporaires » dans l'information sur le référendum, comprenez qu'elle désigne précisément ces catégories de personnes, et non les touristes ou les visiteurs occasionnels.

LES TROIS GRANDS GROUPES

Citoyens canadiens

Qui sont-ils:

Les personnes qui ont obtenu la citoyenneté canadienne. Cela comprend les personnes nées au Canada ainsi que les personnes nées à l'extérieur du Canada qui ont présenté une demande de citoyenneté et prêté le serment de citoyenneté.

Accès aux services de l'Alberta:

Accès complet aux soins de santé, à l'éducation, aux soutiens financiers et à tous les programmes provinciaux. Aucune restriction.

Résidents permanents

Qui sont-ils:

Les personnes qui ont obtenu la résidence permanente au Canada. Elles ne sont pas encore citoyennes, mais elles ont été autorisées à vivre au Canada de façon permanente. Elles ont passé des vérifications de sécurité et de santé et leur dossier a été traité par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Les résidents permanents comprennent les immigrants économiques, les immigrants de la catégorie du regroupement familial et les réfugiés. De nombreux résidents permanents sont sur la voie de la citoyenneté.

Accès aux services de l'Alberta:

Accès complet aux soins de santé, à l'éducation, aux soutiens financiers et à la plupart des programmes provinciaux. En général, ils sont traités de la même façon que les citoyens pour l'admissibilité aux services.

Résidents temporaires (résidents non permanents)

Qui sont-ils:

Les personnes qui vivent au Canada de façon temporaire. Elles ont été autorisées à vivre et à travailler ou à étudier au Canada pendant une période déterminée, mais elles n'ont pas la résidence permanente. Contrairement aux citoyens et aux résidents permanents, leur séjour au Canada a une date de fin définie, même s'il peut être renouvelé.

Accès aux services de l'Alberta:

Accès limité. La plupart des résidents temporaires n'ont PAS accès aux programmes provinciaux de soutien financier, comme l'aide au revenu, les soutiens aux personnes handicapées ou les prestations pour enfants. Toutefois, ils ont généralement accès aux soins de santé d'urgence et aux écoles publiques. L'accès varie selon la catégorie.

TYPES DE RÉSIDENTS TEMPORAIRES

Les résidents temporaires se répartissent en plusieurs catégories particulières. Voici les principales catégories mentionnées dans le référendum:

Travailleurs étrangers temporaires (TET)

Qui sont-ils:

Des personnes venant de l'extérieur du Canada qui ont été embauchées par un employeur canadien pour travailler au Canada pendant une période limitée. Elles détiennent un permis de travail valide. Exemples : travailleurs agricoles, gens de métier qualifiés, travailleurs de la santé embauchés pour des postes précis.

Pourquoi ils sont importants pour le référendum:

Les TET paient des impôts et contribuent à leurs communautés. Ils ont un accès limité aux services de santé et d'éducation et n'ont pas accès aux programmes provinciaux de soutien financier. Le référendum demande si les TET devraient faire l'objet de limites supplémentaires quant à leur capacité d'accéder aux services de santé et d'éducation.

Étudiants internationaux

Qui sont-ils:

Des personnes d'autres pays inscrits à des études postsecondaires en Alberta, comme l'université, le collège ou les programmes de formation professionnelle. Elles détiennent un permis d'études valide. Elles viennent en Alberta pour étudier et sont censées retourner dans leur pays d'origine ou s'installer ailleurs après l'obtention de leur diplôme.

Pourquoi ils sont importants pour le référendum:

Les étudiants internationaux paient des frais de scolarité et des impôts. Beaucoup travaillent à temps partiel et contribuent à l'économie. Ils ont un accès limité aux services de santé et d'éducation et n'ont pas accès aux programmes provinciaux de soutien financier. Le référendum demande si les étudiants internationaux devraient faire l'objet de limites supplémentaires quant à leur capacité d'accéder aux services de santé et d'éducation.

Demandeurs d'asile (personnes cherchant l'asile)

Qui sont-ils:

Des personnes d'autres pays qui ont demandé la protection du Canada à titre de réfugiés parce qu'elles font face à la persécution, à la violence ou à d'autres préjudices graves dans leur pays d'origine. Elles attendent que leur demande soit tranchée par les autorités canadiennes. Pendant le traitement de leur demande, elles vivent au Canada de façon temporaire.

Pourquoi ils sont importants pour le référendum:

Les demandeurs d'asile ont un accès limité aux services provinciaux pendant le traitement de leur demande. Le référendum demande si cet accès devrait être davantage restreint.

COMPRENDRE LES CATÉGORIES — TABLEAU DE RÉFÉRENCE RAPIDE

Catégorie	Statut de citoyenneté	Accès aux soins de santé	Accès aux soutiens financiers	Accès à l'éducation (maternelle à 12e année)
Citoyens canadiens	Citoyen	Accès complet	Accès complet	Accès complet
Résidents permanents	Résident permanent (non citoyen)	Accès complet	Accès complet	Accès complet
Travailleurs étrangers temporaires	Résident temporaire (permis de travail)	Assurance maladie provinciale de l'Alberta (AHCIP) fournie après une attente de 3 mois à 1 an. Couverture d'urgence fournie par l'employeur entre-temps.	Aucun accès à l'aide sociale de l'Alberta. Assurance-emploi seulement (55 % des gains, maximum de 729 \$ par semaine).	Les enfants peuvent fréquenter l'école publique.
Étudiants internationaux	Résident temporaire (permis d'études)	AHCIP provincial gratuit pour les étudiants inscrits à des programmes de 12 mois ou plus; admissibles après 3 mois de résidence. Les étudiants inscrits à des programmes de moins de 12 mois doivent payer une assurance privée.	Aide d'urgence universitaire et bourses au mérite seulement. Aucun prêt étudiant gouvernemental, subvention provinciale ou bourse.	Les étudiants poursuivant un diplôme ou un certificat ont accès à l'école publique gratuite de la maternelle à la 12e année et à des subventions provinciales pour leurs enfants. Les enfants d'étudiants inscrits à des cours d'ALS doivent payer des frais de scolarité. Les étudiants de niveau postsecondaire doivent avoir leur propre permis d'études.
Demandeurs d'asile	Résident temporaire (demande d'asile en attente)	Soins de base complets et prestations supplémentaires (santé mentale, soins dentaires d'urgence, médicaments sur ordonnance) par l'intermédiaire d'un programme financé par le gouvernement fédéral.	Les demandeurs d'asile sont admissibles au soutien du revenu provincial seulement s'ils satisfont aux critères liés aux actifs ou à la résidence.	École publique obligatoire et gratuite de la maternelle à la 12e année, sans permis d'études requis. L'Alberta School Boards Association appuie le financement.

* Ce guide a été créé pour aider les électeurs à comprendre les questions du référendum. Pour obtenir des renseignements officiels sur les catégories de résidence, consultez Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) ou Elections Alberta.